

Compte rendu de séance

Séance du 6 Mars 2020

L'an 2020 et le 6 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de DELAYGUE Nicole, le Maire.

Présents : Mme DELAYGUE Nicole, Maire, Mmes : BIGIO Corine, CHEVREAU Kristell, GILLAIZEAU Valérie, ROBIN Christine, SUBLEMONTIER Stéphanie, MM : BOURHIS Joël, FOUBERT Alain, PUCCEL Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 21/02/2020

A été nommée secrétaire : Mme SUBLEMONTIER Stéphanie

Acquisition d'un panneau de police et d'un miroir réf : 1/2020-03-06

Madame le Maire fait lecture du devis réalisé par la direction des infrastructures du Département d'un montant de 526,98 €HT, soit 632,38 €TTC.

Ce dernier consiste en l'acquisition d'un miroir d'agglomération afin de sécuriser la sortie des véhicules provenant de la rue de la maréchalerie et allant sur la rue de Bêchetière, et d'un panneau indiquant le rétrécissement de chaussée au début de la rue de la Maréchalerie. Il sera installé côté rue de la Floudière afin que les usagers soient avertis en amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** ce devis.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Entretien des espaces verts réf : 2/2020-03-06

Madame le Maire rappelle que l'entretien des espaces verts en dehors du bourg est réalisé par l'entreprise Boussardon Jardin.

Madame le Maire a été questionnée par l'entreprise afin de savoir si le contrat était renouvelé pour cette année. Compte-tenu de l'échéance électorale, il a été demandé à l'entreprise de réaliser un devis d'avril à décembre 2020.

Madame le Maire fait lecture du devis :

- Le terrain de loisirs : 1500 €HT, soit 1800 €TTC
- Le Bourg : 600 €HT, soit 720 €TTC
- La Bêchetière, Pommarie - Pompe et l'Espace André Robin : 2170 €HT, soit 2604 €TTC
- La Chauvellière : 600 €HT, soit 720 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis d'un montant de 5 844 €TTC.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de ramassage et de capture d'animaux réf : 3/2020-03-06

Madame le Maire rappelle que suite à la fermeture de l'Arche du Mazurier, il convient de signer une convention avec un nouveau prestataire pour le ramassage et la capture d'animaux errants et/ou dangereux sur le territoire de la commune.

L'article L.211- 24 du Code Rural et de la Pêche maritime prévoit que « chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...), soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

LUKIDOGS CAPTURE propose une convention « Ramassage et Capture d'animaux » pour un montant de 120 €TTC annuel.

Cette entreprise peut intervenir 365 jours par an de 8h à 20h avec possibilité d'intervention en dehors de ces horaires en cas d'urgence. Elle reprend les mêmes prestations que l'Arche du Mazurier (capture, transport, et suivi des animaux récupérés). Elle est basée au Thieulin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la nouvelle convention proposée par la société LUKYDOGS CAPTURE, avec effet au 6 mars 2020, renouvelable par reconduction tacite, dans la limite de trois reconductions, pour un montant annuel de 120 €TTC et **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à cette opération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Un extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est remis aux membres du Conseil Municipal.
- Un courrier recommandé sera envoyé au propriétaire des véhicules « thermopompe » et « toupie » garés à tort sur le CR n° dit des grenouilles attenant à la route communale de la Buzinerie (hameau de la Boufferie).

Séance levée à 19:30
En mairie, le 09/03/2020

Le Maire
Nicole DELAYGUE